



## Face à la pandémie du Coronavirus !

Face à ce tsunami, nous vivons tous une situation inédite et dont chacun peut découvrir jour après jour la dangerosité. A fortiori les citoyens éprouvant des difficultés respiratoires, vivant dans un domicile ordinaire ou dans une Résidence médico-sociale, et avec nous bien entendu, les personnes qui nous accompagnent au quotidien à domicile quelle que soit la dénomination précise de ce dernier.

Aussi, devant ce virus qui ne cesse de progresser et après avoir veillé à ce que les recommandations émises par le Ministre de la Santé au début de l'épidémie à destination de l'ensemble des citoyens soient effectivement prises par chacun de ses adhérents et de ses résidents, l'ANPIHM appelle toujours à ce que chacun d'entre nous se considère comme totalement mobilisé en veillant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas être contaminé mais aussi pour ne pas contaminer ses proches, ses voisins, et tous ceux que l'on doit nécessairement côtoyer au quotidien, que l'on soit accompagnant ou accompagné.

Par ailleurs, à un moment où les personnes âgées résidant en EHPAD commençaient à juste titre à être prises en considération mais où les personnes « handicapées » étaient encore totalement absentes des comptes-rendus journaliers du ministère de la Santé, l'ANPIHM a alerté à la fois Sophie Cluzel, Secrétaire d'État aux personnes dites handicapées et l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France pour leur signifier la nécessité absolue que les personnels accompagnant puissent disposer eux aussi de toute urgence des matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission (masques, charlottes, gants, sur chaussures, blouses, etc.).

Or si, dans les heures qui ont suivi notre alerte, confirmation nous a été donnée qu'elle était entendue, nous devons constater 48 heures plus tard que cela ne s'était pas traduit par un apport de matériel pour les personnels accompagnants. C'est pourquoi, ayant récidivé en alertant à nouveau le Gouvernement et le Comité Interministériel du Handicap, l'ANPIHM a appris avec soulagement que sa demande était prise en considération par le Cabinet du Président de la République et qu'une circulaire officielle de la Direction Générale de la Santé allait être rapidement publiée afin qu'un premier envoi de matériel soit adressé au secteur médico-social s'occupant des personnes dites handicapées, que ce soient les Résidences où les Services d'auxiliaires de vie sociale.

Ainsi, les personnels accompagnants commencent depuis quelques jours à disposer au compte-gouttes de quelques matériels. Mais nombre d'entre eux en sont encore à devoir confectionner des blouses à partir de sacs-poubelle !

Certes, le temps n'est pas à la polémique mais à la mobilisation générale !

Pour autant, quoi de plus naturel que les citoyens se posent des questions et que leurs représentants commencent à engager un débat public sur la gestion nationale de cette pandémie ?

Comment a-t-on pu en arriver là ? Cela fera l'objet d'une nouvelle tribune argumentée de l'ANPIHM.

Pour l'heure, personnes « handicapées » que nous sommes à l'ANPIHM, nous recommandons avec insistance à tous ceux qui nous liront (ce n'est pas très original, certes) d'appliquer tout à la fois les recommandations relatives aux gestes barrières d'abord, et au confinement ensuite, cette dernière disposition étant encore la façon la plus sûre, dans les circonstances présentes, de se protéger soi-même et de protéger les autres.

24 MARS 2020.

(Tribune rédigée à partir d'une circulaire adressée aux adhérents et résidents de l'ANPIHM le 24 mars).